

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XII

MONTREAL, JUIN 1893

No 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Constitution de l'Association d'Education du Canada—104e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—99e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Questions sur la géographie et la cosmographie—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS: Causerie scientifique, Les explosifs modernes—Les deux voisins—Variétés.—BIBLIOGRAPHIE.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Actes et documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité du Coteau Saint-Pierre, comté d'Hochelega, les lots 176, 176A et 176B, du cadastre de la paroisse de Montréal, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de la Côte Saint-Luc, dans le même comté. Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1893.—*Gazette officielle*, 3 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâces Ouest, dans le comté d'Hochelega, pour les annexer à celles du "Village Turcot", dans le même comté, partie des numéros 180, 181 et 184, borné au nord par le chemin de fer du Grand-Tronc, et les numéros 185, 186 et 187, bornés au nord par le chemin du Coteau Saint-Pierre ou chemin de Lachine, pour les fins scolaires, à compter du premier de juillet prochain, et amender l'arrêté en conseil du deux octobre 1891, en conséquence.

GEDEON QUIMET
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un arrêté en conseil, en date du 3 juin courant (1893) de nommer M. Frank J. Hart, de la cité de Montréal, commissaire des écoles catholiques de Montréal, en remplacement de Frédéric L. Béique, écuyer, avocat, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 5 juin courant (1893), de nommer M. George Lampson, à la charge de commissaire d'écoles protestantes pour la cité de Québec, en remplacement de M. William Brown, dont le terme d'office expire le 1er juillet prochain.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Preston", le township de Preston, comté d'Ottawa, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 juin 1892.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gédéon de Marlow" comté de Beauce, le territoire suivant, savoir:

1. A l'est de la Rivière Chaudière, la dite municipalité devra être bornée (de la Rivière Chaudière, courant vers l'est), par la ligne qui sépare les cantons Jersey et Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le 3e rang du 4e rang de Marlow; de là, par la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui de Risborough; de là par la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui

de Risborough jusqu'à la ligne qui sépare le 10e du 11e rang de Marlow ; de là, par la ligne qui sépare le 10e du 11e rang de Marlow jusqu'à la Rivière Chaudière.

2. A l'ouest de la Rivière Chaudière (au sud partant de la Rivière Chaudière courant vers l'ouest), par la ligne qui sépare le 6e du 7e lot du canton de Dorset jusqu'à la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Dorset ; de là, par la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Dorset jusqu'à la ligne qui sépare le 20e du 21e lot de Dorset jusqu'à la Rivière Chaudière.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-André" dans le comté du Lac Saint-Jean, le territoire suivant, savoir :

1. Les rangs V et VI, à l'est de la rivière Métabetchouan, dans le canton Métabetchouan, bornés par la ligne qui sépare le dit canton Métabetchouan du canton Caron ;

2. Les rangs I, II, III, IV, V, VI, VII, du canton Saint-Hilaire, ou tous les rangs du dit canton Saint-Hilaire ;

3. Partie ouest de la Rivière Métabetchouan, savoir : partie du susdit canton Métabetchouan, bornée par la ligne qui sépare le 34e du 35e lot du VI et du VII rangs ;

4. Partie ouest de la rivière Métabetchouan, dans le canton Dequen, bornée par la ligne qui sépare le 29e et 30e lot du I, II, III et IV rangs du dit canton Dequen, et au sud par les numéros 1er des VII, VIII, IX et X rangs du même canton.

Cette érection ne devra compter qu'à partir du 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur, par un ordre en conseil, en date du 8 avril dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de "Mille Vaches", comté de Saguenay, l'arrondissement dit de la "Pointe à Boisvert", sur le littoral de la Baie des Mille Vaches, borné comme suit : au nord-ouest par la rivière à la Truite, et au sud-est par et y compris la propriété de Paul Barrette, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Pointe à Boisvert", comté de Saguenay.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 4 mai dernier (1893), de détacher de la municipalité de "Saint-Joseph", comté de Beauce, les lots du cadastre de la paroisse Saint-Joseph de Beauce, savoir : depuis et y compris les lots numéros 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 535, 540, 593, et depuis et y compris le lot no 631 jusqu'à et y compris le lot no 677, du dit cadastre, pour en former une nouvelle municipalité scolaire, sous le nom de municipalité du "village de Saint-Joseph", dans le comté de Beauce, et modifier l'arrêté en conseil du 16 novembre dernier (1892), en conséquence.

Cet ordre en conseil ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 19 avril dernier (1893).

1. De détacher de la municipalité scolaire de "Petit-Cap", comté de Gaspé, toute cette partie, à l'est, qui s'étend à compter de la propriété de Desrillas Cloutier, inclus, et courant à l'ouest jusqu'à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de l'Anse-à-Valeau.

2. Détacher de la dite municipalité de l'Anse-à-Valeau, toute cette partie à l'ouest, qui s'étend à compter de la propriété de Hubert Element, inclus, et courant à l'est jusqu'à la ligne de démarcation des deux dites municipalités, pour être, les dites deux parties, distraites, annexées et érigées en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Echourie" ; le tout suivant le fleuve Saint-Laurent, formant un front de deux milles et demi environ, sur une profondeur de cinq milles.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 3 juin courant (1893), de détacher de la municipalité scolaire du canton de Stanstead, comté de Stanstead, le territoire connu sous le nom de Rock Island, et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Rock Island", avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 19 mai dernier (1893).

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande de changement de limites.

De détacher les lots 1 à 5, du premier rang de la municipalité scolaire de Dunany, comté d'Argenteuil, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Sainte-Jérusalem, même comté.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

De détacher les lots numéros 6 à 33 inclusivement, du troisième rang, et les lots 1 à 33 inclusivement, du quatrième rang de la municipalité scolaire de Sainte-Philomène, du canton Egan, comté d'Ottawa, et de les ériger en une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Egan-Ouest".—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 5 mai dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, les lots nos 671, 672, 673, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 688, 689, 693, 694, 695, 597, 702, 676, 677, 698, 699, 700, 701, 709 et 710 de "Brown's Gore;" et les nos 711, 831, 836, 714, 823, 715, 827 826 de "Birch Ridge;" et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de "East Settlement," et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Sainte-Marguerite de Brown's Gore." Cette demande est faite en vertu de l'article 1973 des S. R. P. Q., et n'affectera que les catholiques seulement.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier juillet 1893.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur par un ordre en conseil, en date du 4 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-François-Xavier de Shefford," pour les catholiques seulement, la paroisse de ce nom, dans le comté de Shefford, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 20 mars 1862; plus les lots nos 2, 11, 12, 13 et 14, du 1er rang du canton de Shefford, et les lots nos 10, 11 et 12, du 5e rang du susdit canton de Shefford, et le lot no 20 du 6e rang du canton de Brome, comté de Brome.

Cette érection ne devra prendre effet que le premier juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, et ériger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "La Rivière Beaudette," tout le territoire compris et borné comme suit: "au nord-ouest par la paroisse de Saint-Télesphore, au nord, partie par la paroisse de Saint-Polycarpe, partie par le no 761, du cadastre de la paroisse de Saint-Zotique et le chemin Royal, au nord-est par la concession Saint-Thomas ouest, dans la paroisse de Saint-Zotique et le lot no 768, du

cadastre, au sud-est et sud par le lac Saint-François, et au sud-ouest par la province d'Ontario."

Pour prendre effet au 1er de juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil en date du 5 juin courant (1893), de détacher de la municipalité de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, les lots suivants, depuis et y compris le no 84 jusqu'au no 95 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Urbain, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Hilarion, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le premier juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil en date du 15 avril dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le lot no 632, du cadastre de la dite paroisse, et l'annexer à la paroisse de "Sainte-Monique," comté des Deux-Montagnes, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 1er février dernier (1893), de détacher de la municipalité de Clifton, comté de Compton, les lots suivants, savoir: nos 1, 2, 3 et 4, du 11e rang, et les lots nos 1 et 2, du 10e rang, du canton de Clifton, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de Barford, comté de Stanstead.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er de juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 novembre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Hélène, dans le comté de Kamouraska, les lots nos 227 à 234 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, et les annexer à celle de Saint-André de Kamouraska, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur, par un ordre en conseil, en date du 23 mars dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de St-Canut no 2, même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Blaise," la nouvelle paroisse de Saint-Blaise, comté de Saint-Jean avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 6 octobre dernier 1892.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet 1894.—*Gazette officielle*, 17 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Abdon," dans le comté de Dorchester, le territoire désigné comme suit, savoir :

Dans le canton Ware, et borné au nord-ouest par la rivière Etchemin qui sépare le dit canton Ware du canton Standon, au sud-ouest par la municipalité scolaire de Sainte-Germaine, au sud-est partie par la ligne qui sépare le lot no 10 du lot no 11, division primitive, dans les VIe et VIIe rangs, et partie par le canton Langevin, dans les VIIIe, IXe, Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe rangs, et au nord-est par le canton Roux, dans le comté de Bellechasse, lequel territoire ainsi désigné et borné comprend dans ses limites les nos 407 à 434 inclusivement, et 471 à 560 aussi inclusivement, du cadastre du dit canton Ware.—*Gazette officielle*, 17 juin courant.

CONSTITUTION (*)

DE

L'Association d'Education du Canada

ARTICLE I.—NOM.

Cette association portera le nom suivant: ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU CANADA. (*Dominion Educational Association*).

(*) Nous remplissons aujourd'hui la promesse que nous avons faite à nos lecteurs (*Journal de l'Instruction publique*, vol. xi, page 105), de pu-

ARTICLE II.—DÉPARTEMENTS.

1ère Division.—L'Association comprendra sept départements: le premier, les jardins de l'enfance (*Kindergarten*); le deuxième, les écoles élémentaires; le troisième, l'éducation supérieure; le quatrième, l'inspection des écoles et les écoles d'application; le cinquième, l'éducation industrielle; le sixième, l'éducation artistique; le septième, l'éducation musicale.

2ème Division.—On pourra organiser d'autres départements de la manière voulue par cette constitution.

ARTICLE III.—AFFILIATION.

1ère Division.—Toute personne intéressée au progrès de l'éducation pourra devenir membre de l'Association en versant la somme d'une piastre, et elle pourra continuer son affiliation en versant la somme d'une piastre, annuellement. Elle cessera d'être membre si elle néglige de payer cette contribution.

2ème Division.—Chaque département pourra prescrire ses propres conditions d'affiliation; mais aucune personne ne pourra être affiliée ou initiée si elle n'est pas déjà membre de l'Association générale.

3ème Division.—Toute personne éligible à la position de membre pourra devenir membre à vie en versant, une fois pour toutes, la somme de dix piastres.

ARTICLE IV.—OFFICIERS.

1ère Division.—Les officiers de cette Association seront: un président, un vice-président pour chaque province et territoire représentés à l'Association, un secré-

blier la constitution de l'Association d'Éducation du Canada. La version que nous en donnons, est celle que contient le rapport officiel de l'Association, *Addresses and Proceedings of the Dominion Educational Association Meeting, Montreal, July 5-8, 1892.*

taire, un trésorier, huit directeurs et les présidents des divers départements.

2^{me} Division.—Le président, les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier, les directeurs et les présidents des divers départements constitueront le Bureau des Directeurs, et, en cette qualité, ils auront le pouvoir de former des comités dont les membres seront choisis parmi eux, tel qu'ils le jugeront à propos.

3^{me} Division.—A moins d'ordre contraire de la part de l'assemblée, l'élection des officiers de l'Association se fera par voie de scrutin, le deuxième jour de chaque réunion régulière, et le choix devra se faire à la pluralité des votes donnés. Ils occuperont leurs emplois respectifs jusqu'à la fin de l'assemblée régulière qui suivra leur élection, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis, excepté dans le cas ci-après indiqué.

4^{me} Division.—Chaque département sera administré par un président, un vice-président, un secrétaire et par tout officier jugé nécessaire à l'administration de ses affaires; mais aucune personne ne sera élue à l'emploi d'aucun département ou de l'Association, si, à l'époque de son élection, elle n'est pas membre de l'Association.

5^{me} Division.—Le président présidera toutes les assemblées de l'Association et celles du Bureau des Directeurs, et accomplira les devoirs appartenant généralement à un président. En son absence, un vice-président présidera; et en l'absence de tous les vice-présidents, on nommera un président temporaire (*chairman*), après mise aux voix des noms des candidats par le secrétaire.

6^{me} Division.—Le secrétaire devra faire un rapport complet et exact des délibérations des assemblées du Bureau des Directeurs, et fera toute la correspondance que les directeurs lui indique-

ront, et il devra apporter avec lui à toutes les réunions de l'Association et du Bureau des Directeurs les registres tenus par lui. Le secrétaire de chaque département devra encore remplir les devoirs appartenant usuellement à sa charge, et conserver une liste des noms des membres de son département.

7^{me} Division.—Le devoir du trésorier sera de percevoir, d'après les instructions du Bureau des Directeurs, tous les deniers payés à l'Association, et qu'il placera en garde sûre; il devra aussi employer ces deniers seulement d'après l'ordre du dit Bureau, il tiendra un état fidèle de ses recettes et de ses dépenses, avec, pour celles-ci, les pièces justificatives, et il devra rendre ses comptes, finissant le premier jour de juillet de chaque année, au Bureau des Directeurs. Le trésorier devra donner toutes les garanties que pourra exiger le Bureau des Directeurs touchant l'accomplissement fidèle des devoirs de sa charge; et il conservera sa position jusqu'à la première assemblée du Bureau des Directeurs qui sera tenue antérieurement à l'assemblée de l'Association suivant immédiatement celle à laquelle il a été élu.

8^{me} Division.—Le Bureau des Directeurs aura le pouvoir de remplir les vancances survenant parmi ses propres membres; il devra soigner les intérêts généraux de l'Association, et verra à tous les arrangements nécessaires à ses assemblées. Il pourra décréter l'établissement d'un nouveau département sur demande écrite à cet effet de la part de dix membres de l'Association. Le nouveau département sera revêtu des mêmes droits et privilèges que les autres départements. La formation de ce département sera, par le fait même, un amendement suffisant à la constitution à l'effet d'inscrire son nom à l'Article II, et le

secrétaire devra faire les changements nécessaires à ce sujet.

ARTICLE V.—ASSEMBLÉES.

1ère Division.—Les assemblées de l'Association se tiendront aux jours et lieux que déterminera le Bureau des Directeurs.

2me Division.—On pourra convoquer des assemblées spéciales sur demande de dix membres du Bureau des Directeurs.

3me Division. — Tout département pourra tenir une assemblée spéciale aux jours et lieux indiqués par ses propres règlements, pourvu que les dépenses de ces assemblées ne soient pas à la charge de l'Association sans un ordre de celle-ci.

4me Division.—Le Bureau des Directeurs devra tenir ses assemblées régulières dans le local assigné aux assemblées de l'Association, et pas moins de deux heures avant la réunion de telle assemblée.

5me Division.—Il pourra y avoir des assemblées spéciales du Bureau des Directeurs à des jours et lieux que le Bureau ou le président pourra déterminer concurremment avec cinq autres membres du Bureau.

6me Division.—Chaque nouveau bureau devra voir à s'organiser à la session même de son élection. A sa première assemblée, on devra nommer un comité de publication, formé du président et du secrétaire de l'Association de l'année précédente et d'un membre de chaque département.

ARTICLE VI.—RÈGLEMENTS.

On pourra adopter, par deux tiers des votes des membres de l'Association, tout règlement qui ne sera pas incompatible avec cette constitution.

ARTICLE VII.—AMENDEMENTS.

On pourra changer ou amender cette

constitution à une assemblée ou par le vote unanime des membres présents, pourvu que dans ce dernier cas tel changement ou amendement ait été proposé par écrit à une assemblée régulière précédente.

RÈGLEMENTS.

1er. A chaque assemblée régulière de l'Association, on devra former trois comités : un pour la nomination des officiers, un pour la nomination des membres honoraires, et l'autre pour les résolutions.

2me. Le président et le secrétaire devront certifier pour le trésorier tout compte approuvé par le Bureau des Directeurs.

3me. Chaque membre de l'Association aura droit à une copie des délibérations.

4me. Il ne sera fait lecture d'aucun document, d'aucune conférence ou adresse devant l'Association ou aucun de ses départements en l'absence de l'auteur, excepté que ce soit avec le consentement de l'Association ou du département intéressé ; et l'insertion de tels documents, conférence ou adresse ne se fera pas au Registre des Délibérations sans le consentement de l'Association et sur approbation du Comité Exécutif.

Elson I. REXFORD,
Secrétaire.

Cent quatrième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 19 mai 1893.

Présents : l'honorable G. Ouimet, surintendant de l'instruction publique ; M. l'abbé T. G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé A. Caron, Assistant-Principal ; M. Ed. Lafargues, Supérieur du Patronage Saint-Vincent de Paul ; M. l'abbé Lessard, curé de St-Romuald ; M. l'abbé Gagné,

curé de Maria ; M. l'abbé A. Marcoux, vicaire à St-Augustin ; M. l'abbé Gariépy, du séminaire de Sherbrooke ; M. l'abbé Fournier, du Séminaire de Québec ; MM. Guay, Nansot, Foucaut et Gagnon, Frères de la congrégation St-Vincent de Paul ; MM. F.-X. Toussaint, N. Lacasse, J.-B. Cloutier, J. Létourneau, J. Ahern, C. Léfèvre, D. Frève, C.-J. Magnan ; MM. les inspecteurs Prémont, Vien, Ruel, Bouchard ; MM. J. Cloutier, M. Brochu, C. Robitaille, Z. Bergeron, J.-B. E. Magnan, C. Dufresne, J. A. Chabot T. Simard, Ph. Simard, N. Tremblay, A. Tremblay, O. Pagé, H. Tremblay, H. Fortin, Alph. Lavigne, L. Bergeron, Déchêne, Fleury, E. Marié, Godbout, Max. Côté, Laflamme, Frs. de Lachevrotière, Gauthier, A. Caouette ; MM. les abbés J. Thibodeau et H. Fraser, et les élèves-maîtres de l'École normale.

La séance est ouverte sous la présidence de M. J. Ahern.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. N. Tremblay, instituteur à St-Romuald et ancien élève de l'école normale Laval, traite avec beaucoup de succès le sujet qui suit : *L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire*.

Le jeune conférencier avait basé son travail sur les principes de la saine pédagogie : En enseignant l'arithmétique, le maître doit toujours procéder du simple au composé, des éléments au tout. L'enseignement de cette branche si importante du programme doit être avant tout intuitif. L'enfant comprend très bien ce qu'on lui enseigne au moyen d'objets sensibles. Il faut aussi constamment avoir en vue les services que cette science rend dans la vie ordinaire. De là la nécessité de rendre son enseignement pratique. Pas de vaines théories qui embrouillent les élèves et retardent le progrès.

M. Tremblay rappelle que l'arithmétique est la science du raisonnement par excellence, et partant, le plus propre à

développer les facultés intellectuelles de l'enfant.

En terminant, le jeune conférencier démontre qu'il ne faut plus comme autrefois enseigner la géométrie qu'aux élèves de 16 à 17 ans. A l'aide d'une feuille de papier ou d'une planchette d'un pied carré on fait découvrir à de jeunes enfants la définition vulgaire et la règle du carré ainsi que celle du rectangle. S'ils voient par une feuille pliée à trois angles que deux triangles égalent un rectangle ou un carré, la règle s'effacera jamais de leur mémoire. M. Tremblay donne un grand nombre d'exemples à l'aide de simples feuilles de papier, afin de prouver que la géométrie peut s'enseigner avec facilité et efficacité aux jeunes enfants.

M. C. Lefèvre parle ensuite du dessin tel qu'enseigné à l'École normale.

En résumé, dit-il, l'enseignement du dessin à l'École normale Laval s'efforce d'être directement *éducatif* en même temps que pratiquement *utile* pour le grand nombre.

C'est en insistant sur la partie fondamentale, impersonnelle et certaine de cet art ; la représentation, *d'après nature*, — à main libre d'abord, puis à l'aide d'instruments, — d'objets tels qu'ils sont (géométral) ou tels que nous les voyons (perspective) ; en faisant construire, d'après mesures prises, des patrons de toutes sortes, et en appliquant à des travaux usuels les règles premières de l'invention et de la composition décorative qu'il espère y parvenir.

Il constitue ainsi, sans perte de temps et sans grande dépense, un minimum précieux, accessible à tous, amplement suffisant pour ceux des élèves qui ne doivent pas aller au-delà de cette École, et formant pour ceux qui aspirent à des études plus complètes, une base large, solide et saine sur laquelle il sera aisé d'édifier l'enseignement technique et supérieur.

M. le président de l'Association succède à M. Lefèvre et développe longue-

ment le sujet qui suit : *De l'enseignement de l'anglais.*

M. Ahern a divisé sa conférence en trois parties ;

1. Connaissances non - professionnelles ;
2. Connaissances professionnelles ;
3. Procédés.

Le conférencier s'est forcé de prouver qu'il faut exercer l'oreille de l'élève d'abord,—qu'il ne faut pas parler français dans la classe d'anglais,—qu'il n'est pas profitable de partir de la connaissance d'une langue pour apprendre une autre,—que le *traité* de grammaire surtout le traité écrit en français est propre à empêcher les progrès,—que la méthode d'Ollendorf et autres du même genre n'ont que peu d'utilité, enfin que l'élève doit penser en anglais quand il parle anglais.

M. le Surintendant prit ensuite la parole et félicita les conférenciers qui ont traité, dit-il, des questions très difficiles et absolument pratiques. Il est heureux de l'esprit de travail et de progrès qui anime les membres de l'Association des instituteurs et recommande au personnel du corps enseignant tout entier de se livrer à l'étude avec plus d'ardeur que jamais. L'honorable M. Ouimet termine son discours, qui fut applaudi à maintes reprises, en félicitant cordialement et chaleureusement MM. Toussaint et Lacasse qui célébraient ce jour-là leur cinquantenaire de professorat.

Les sujets suivants seront discutés à la prochaine réunion :

Enseignement du français, M. N. Lacasse.

Le certificat d'études primaires, M. C. J. Magnan.

La discipline à l'école, M. l'abbé Ed. Lasfargues.

La question du dessin, M. C. Lefèvre.

La séance est ajournée au dernier samedi de septembre prochain.

C. J. MAGNAN,

Secrétaire

de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval.

—♦—

QUATRE-VINGT DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, TENUE LE 26
• MAI, 1893.

Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale J.-C. ; M. l'abbé Cousineau, de l'archevêché de Montréal, représentant S. G. Mgr Fabre ; M. l'abbé H. Desrochers, de l'École Normale J.-C. ; MM. Lalonde & Desnoyers, eccls. aussi de l'École Normale J.-C. ; MM. les docteurs Desroches et Brennan ; M. M.-J. Curot, insp. d'écoles ; M. A. Béchar, ex-insp. d'écoles ; M. U.-E. Archambault, directeur gén. des écoles catholiques de Montréal ; MM. J.-O. Cassegrain, S. Aubin, D. Ravaux, F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, W.-H. Tétrault, H. Bergeron, G. Robillard, G.-E. Pagé, G. Famelart, N. Perrault, N. Nolin, J.-A. Brisebois, F. Letonturier, C. Leblanc, P.-E. Poupard, O. Roy, A. Cléroux, P. Malone, P. Beaudry, M. Guérin, H. Vaillancourt, A. Allaire, W. Gascon, E.-A. Desroches, J.-A. Morin, M. Tremblay, J.-L. Tremblay, J.-B. Paquette, G. Caisse, J. Rondeau, N. Desroches, Chs. Thibault, B. Meloche, L.-P. Jasmin, T. Allaire, L.-J.-R. de Bellefeuille, R. de la Cueva, J.-S. Teasdale, L. Warren, A. Angers, J.-W. Tremblay, J. Brabant, J.-A. Primeau, J.-B. Primeau, J. McCullen, I. Auclair, Jos. Bénard, N. Latremouille, C.-L. Smith, A. Lafond, Ls Doré, J. Roch, W. Meloche.

A. Chatigny, P.-J. Leitch, M.-A. Black, J. Hogan, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'École Normale Jacques-Cartier.

A 9 heures environ, M. W.-H. Tétrault, président, ouvre la séance.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière conférence.

M. le Président lit ensuite des lettres d'excuse de l'Hon. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique ; de MM. Leprohon, M. D. et Gray, M. D., membres du Conseil de l'Instruction publique ; de M. P. Lippens, insp. d'écoles et de M. P. O'Donoughue, principal de l'école Belmont. Ces messieurs expriment leur regret de ne pouvoir assister à cette conférence.

M. le Trésorier soumet à l'assemblée son rapport annuel, qui est adopté.

Au sujet des comptes de l'ex-trésorier, acceptés par le précédent conseil d'administration, s'élève une discussion à laquelle certains membres prennent part.

Finalement M. F.-X.-P. Demers propose, appuyé par M. L.-A. Primeau, que le conseil d'administration actuel soit chargé d'examiner de nouveau les livres de l'ex-trésorier, afin de régulariser l'état actuel des finances de l'association.

Approuvé.

M. le Trésorier perçoit les contributions.

ÉLECTION DES OFFICIERS.

Il est proposé par M. G. Robillard, appuyé par M. J.-B. Morin, que MM. N. Perrault et J.-A. Desroches soient nommés scrutateurs. Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

- Président..... M. Geo. Famelart.
- Vice-Président..... " Geo. Robillard.
- Secrétaire..... " Nap. Brisebois.
- Trésorier..... " H. Bergeron.
- Bibliothécaire..... " J.-O. Cassegrain.

M. Robillard propose, appuyé par M. Brisebois, que MM. Lacroix, Primeau, Aubin, Perrault, Letonturier, Desroches, McCullen, Morin et Brabant soient nommés membres du conseil d'administration.

Adopté.

Les élections étant closes, M. Famelart succède à M. Tétrault au fauteuil présidentiel.

Le nouveau président remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait de le choisir pour son président, et promet de faire tout son possible pour bien remplir le devoir qu'il s'est imposé en acceptant la présidence.

Il est ensuite proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. A.-D. Lacroix, que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Adopté.

M. Perrault donne avis qu'à la prochaine réunion, il proposera que le secrétaire reçoive dix piastres par conférence.

Le comité nommé à la dernière conférence dans le but de préparer une requête au gouvernement au sujet de la nomination d'un instituteur au Conseil de l'Instruction publique, fait rapport, et lecture est aussitôt donnée de la requête qui suit et que l'assemblée approuve :

A l'Hon. L. P. PELLETIER,

Secrétaire provincial,

MONSIEUR,

Les instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, réunis en conférence, le 26 mai 1893, exposent humblement au gouvernement provincial :

Que, dans l'intérêt de l'éducation et de l'enseignement primaire, les instituteurs de cette conférence sont unanimes à demander au gouvernement provincial de vouloir bien permettre que les

conférences pédagogiques des écoles normales Laval de Québec, et Jacques-Cartier de Montréal, soient représentées au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique par au moins un membre choisi par chacune d'elles.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Il est entendu que cette requête sera en même temps adressée au comité du Conseil de l'Instruction publique, afin que ce dernier en prenne connaissance et l'appuie auprès du gouvernement, s'il le juge bon.

Au sujet de cette requête, M. Flamellart prononce un discours dans lequel il montre les progrès de l'idée, en fait en quelque sorte l'histoire et examine ensuite les avantages et les inconvénients des différents systèmes proposés pour le choix d'un représentant. M. Famellart ajoute qu'il se proposait d'indiquer, à cette conférence-ci, le système qu'il préconise, mais qu'il se croit obligé de s'interrompre pour le moment, afin de laisser la parole à M. le Dr Desroches qu'il présente à l'assemblée et qui a bien voulu, dit-il, nous faire l'honneur de venir nous donner une conférence sur l'*Hygiène*.

Ce dernier prend aussitôt la parole. Sa conférence intitulée : *l'Homme et l'Hygiène*, a été suivie avec beaucoup d'intérêt et a plu à tout le monde. Les quelques ouvrages que M. le Dr Desroches a déjà publiés sur ce sujet et le *Journal d'Hygiène* qu'il rédige avec intelligence, et dans le seul but de populariser cette science si indispensable à tous, et d'être par là utile à ses compatriotes, montrent assez que le savant conférencier est très au courant de la nature de cette science, des progrès qu'elle fait tous les jours, et que sa conférence ne pouvait manquer d'intéresser vivement les instituteurs. Ajoutons qu'il a bien voulu distribuer aux membres un certain nombre

de gravures représentant le corps humain dans ses divers systèmes.

M. le Président résume la conférence de M. le Dr Desroches. Il s'étend sur l'utilité de l'hygiène et dit que le sujet est à l'ordre du jour. Il exprime le désir que le sujet soit de nouveau discuté et indique l'ordre à suivre pour l'étudier avec fruit, c'est-à-dire méthodiquement. D'abord *la manière d'enseigner l'hygiène* ; 2. *les caractères d'un bon livre d'hygiène pour les écoles* ; 3. *des leçons modèles sur cet enseignement*.

Il félicite vivement le savant Docteur de la belle conférence qu'il vient de donner, et exprime le vœu que cette conférence ne sera pas la dernière ; il espère aussi que l'exemple de M. Desroches sera contagieux.

M. l'abbé Verreau constate avec plaisir que nos conférences sont de plus en plus intéressantes ; il espère aussi que le public canadien-français comprendra bientôt qu'il est de son intérêt de suivre le développement de l'éducation et d'être au courant de tout ce qui se fait dans l'enseignement.

Parlant de la conférence qui vient d'être donnée, il offre ses félicitations à M. le Dr Desroches. M. l'abbé Verreau considère cette première conférence, comme une conférence préliminaire à laquelle d'autres—comptant sur le bon vouloir de M. le conférencier—suivront. Il termine en disant beaucoup de bien des différents ouvrages du Dr Desroches et recommande fort aux instituteurs de s'en procurer la série. L'instituteur trouvera là toute la science dont il fera part aux élèves qui lui sont confiés.

Il est ensuite proposé par M. G. Robillard, secondé par M. Curot, que M. le Dr Desroches veuille bien accepter le titre de membre honoraire de l'Association des instituteurs. (Applaudissements.)

M. le Dr Desroches accepte avec plaisir ce titre et remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait.

CONFÉRENCE PAR M. A. CHATIGNY.

Sujet : *L'Instituteur, son rôle dans la société.*

M. Chatigny débute à peu près comme suit :

“ Vieil instituteur, ayant eu occasion d'étudier sous différents cioux la vie de mes confrères dans l'enseignement, de voir la manière dont ils sont généralement traités, et cherché surtout à me rendre compte de leur position dans la société, de leur influence morale sur les masses, il me sera bien permis, j'espère, de faire entendre ici quelques bonnes vérités trop oubliées de ceux qui nous entourent, et de la société qui bénéficie de nos labours.”

Puis le conférencier se demande aussitôt : *Qu'est-ce que l'instituteur ?*

“ L'instituteur, répond-il, n'est pas seulement celui qui enseigne la grammaire ou le catéchisme aux enfants qui lui sont confiés, et cela pour un salaire bien modique, insuffisant même. Non, l'instituteur est avant tout un homme de dévouement et de sacrifice, c'est aussi un apôtre qui travaille au bien de ses semblables, dont il est trop souvent payé d'ingratitude. C'est une triste vérité à dire, mais elle est là consignée dans l'histoire : plus vous faites du bien à vos semblables, plus vous vous saerifiez pour eux, plus vous en êtes payés par le mépris et l'ingratitude, ex. : Christophe Colomb, Jacques Cartier et tant d'autres.”

Plus loin M. Chatigny nous peint avec justesse la position injuste qui est faite à l'instituteur dans la société. Il nous le montre sans influence au milieu des siens, souvent méprisé, lui, l'humble maître d'école dont la mission est d'instruire la jeunesse, de la diriger dans la bonne

voie, afin que cette jeunesse réalise demain les espérances du peuple d'aujourd'hui. Et pourtant tous les jours, cet homme dévoué, mais en proie aux inquiétudes diverses dès qu'il songe à sa famille, aux soins qu'il lui doit, et pour lequel trop souvent le plus inepte parvenu n'a que du dédain, tous les jours, dis-je, ce digne serviteur d'un public trop ingrat échangera contre un maigre salaire des services que nul autre que lui ne saurait rendre à la société.

Le célèbre Dickens n'a-t-il pas dit quelque part que *celui qui est absorbé par les soins matériels de la vie, qui a constamment à lutter pour se procurer le pain du lendemain, ne peut se livrer aux travaux de l'esprit.*

Cette pensée, ajoute le conférencier, me paraît juste et, dans l'intérêt général, l'instituteur devrait être libéralement rémunéré, afin de pouvoir se livrer entièrement et sans inquiétude à son œuvre moralisatrice.

Cependant, si l'instituteur n'est pas plus considéré, on sait fort bien en revanche demander beaucoup de lui. C'est ainsi qu'on exige qu'il soit instruit, qu'il ait une conduite irréprochable, qu'il possède toutes les qualités physiques et morales et que, comme la femme de César, il soit au-dessus de tout soupçon. Et cet humble instituteur—ô étrange et inexplicable situation !—qu'on ne voudrait pas avoir pour ami, qu'on serait choqué de recevoir dans ses salons, non pas parce qu'on peut le croire dépourvu d'esprit et de jugement, mais bien parce qu'il n'est pas riche, parce qu'il n'a aucune influence, que son rôle, par exemple, est nul dans les élections, cet humble instituteur, dis-je, qu'on ostracise en quelque sorte de la société, on lui confie pourtant ce que l'on a de plus précieux, de plus cher au monde : l'éducation de ses en-

fants. On le considère assez habile pour développer ces jeunes intelligences et former ces jeunes cœurs, et on lui refuse une place parmi ceux que l'éducation et le savoir mettent à la tête des affaires!

Au cours de cette conférence, M. Chatigny dit un mot de la position des inspecteurs d'écoles, position qui devrait être accordée au mérite joint à l'expérience. Mais malheureusement le mode de nomination actuel ne rend pas cette justice aux vieux professeurs, qui ont pourtant l'expérience et les connaissances pédagogiques nécessaires pour faire de bons inspecteurs, mais dont la mémoire n'est peut-être pas aussi active, ni aussi heureuse qu'elle peut l'être chez de plus jeunes, et qui pour cette dernière raison se voient empêchés de subir l'épreuve que la loi impose à tout aspirant à l'inspection. Aussi ne voit-on aujourd'hui arriver à l'inspection que les jeunes dont la mémoire est plus fraîche, il est vrai, mais qui n'ont pas l'expérience des autres.

M. le conférencier termine en parlant de la mission de l'instituteur, du bien qu'il peut faire à ses semblables et des services qu'il rend à la société.

Aussi souhailons, avec le conférencier, que cette dernière comprenne bientôt cet homme, apprécie dignement ses services et l'élève au rang auquel ses sublimes fonctions lui donnent droit, et lui accorde en même temps toute l'influence que par ses talents, ses qualités et son état, il mérite d'exercer au milieu de ses semblables.

Cette conférence a été suivie avec beaucoup d'attention et l'assemblée a applaudi le conférencier à plusieurs reprises.

M. Famelart félicite M. Chatigny de la conférence remarquable qu'il vient de donner. M. Chatigny n'a pas craint, dit-il, de venir dire quelques bonnes vérités

qui expliquent assez la position peu enviable qui est faite à l'instituteur par ceux-là mêmes qui lui doivent le plus. Le discours de M. Chatigny est rempli d'idées justes et devra produire son effet pour le plus grand bien de l'enseignement primaire et du corps enseignant. Ce dernier cependant diffère d'opinion d'avec M. Chatigny quant à la manière de nommer les inspecteurs. M. Famelart trouve la loi actuelle très équitable et égale pour tous.

M. l'abbé Verreau admet qu'il est possible que certains vieux professeurs pleins de mérite, soient empêchés d'arriver à l'inspection, ainsi qu'il vient d'être dit. Mais il ne faut pas oublier, ajoute-il, que cette loi repose sur un principe qui vient d'être discuté au Conseil de l'Instruction publique au sujet de l'octroi du diplôme pour tous ceux qui se livrent à l'enseignement, et auquel principe, dans notre intérêt, nous devons tenir.

M. Lacroix concourt pleinement dans tout ce que vient de dire M. Chatigny. Au sujet de l'inspection, il fait à peu près les mêmes remarques que M. Chatigny.

MM. Famelart et Robillard sont en faveur des examens, et disent que ces examens ne sont pas plus difficiles pour les vieux que pour les jeunes, ni plus humiliants pour les uns que pour les autres.

Sujet de discussion : Enseignement de l'histoire.

1o *A quel âge, chez les enfants, faut-il commencer l'enseignement de l'histoire ?*

2o *Quel temps y consacrer ?*

3o *Sous quel mode présenter cet enseignement ?*

4o *Enfin cet enseignement doit-il être le même pour les garçons que pour les filles ?*

Vu l'absence de M. Lippens, M. Aubin ouvre la discussion.

A la première question, M. Aubin répond qu'il faut enseigner l'histoire aux

enfants dès qu'ils se présentent à l'école, parce que cet enseignement est de nature à rendre l'enfant sage et prudent, à lui faire aimer le bien, détester le mal. De plus, cet enseignement orne l'esprit, et développe la mémoire de l'enfant, habitue ce dernier à réfléchir et l'amène bientôt à aimer l'étude.

M. Aubin énumère encore bien d'autres raisons qui confirment de plus en plus sa juste prétention.

Il n'est pas facile, continue M. Aubin, de préciser le temps qu'il faut consacrer à cet enseignement. Cela dépend de plusieurs choses : l'âge des enfants, leur nombre, leur goût, etc. Ainsi, la leçon peut varier de dix minutes à une demi-heure, selon que les élèves sont jeunes, nombreux ou avancés.

Quant à la manière d'enseigner l'histoire, M. Aubin veut que l'on procède de la façon la plus naturelle, c'est-à-dire, qu'aux plus jeunes, on leur raconte l'histoire sous forme de récits ou d'anecdotes, laissant de côté toujours tout détail inutile, toute nomenclature de noms et de dates, parfois impossibles à retenir, pour s'attacher davantage aux faits principaux, les exposer avec clarté et dans un langage correct. S'agit-il, par exemple, de leur raconter l'histoire de la création, je me dispenserai bien vite de leur rappeler ce que Dieu fit le premier jour, le deuxième jour, le troisième, le quatrième, etc. Aussi lequel d'entre eux pourrait-il retenir toutes ces choses ? Au contraire, ne serait-il pas plus simple et plus à portée de leur esprit ainsi que de leur mémoire de leur parler comme suit :

Dieu, mes enfants, est un esprit infiniment parfait et tout-puissant. Ainsi tout ce que vous voyez : les fleurs, les plantes et les arbres, c'est Dieu qui par sa seule volonté a fait cela ; les oiseaux de l'air, les poissons de la mer, les animaux qui

vivent sur la terre, c'est encore lui qui les a créés par sa seule puissance ; le soleil qui nous éclaire, la lune et les étoiles qui brillent au firmament la nuit, il est encore l'auteur, mes enfants, de toutes ces merveilles. C'est encore lui qui fit pour vous la lumière, qui prête à chaque objet une couleur particulière, ce qui vous permet de les distinguer les uns des autres. L'air que vous respirez et le pain que vous mangez, c'est à lui que vous le devez, et tous les jours il ne cesse de vous renouveler ses bontés et de vous combler de ses bienfaits etc. etc. Ainsi l'enfant retiendra facilement cette leçon et comprendra voyant, ses œuvres, la puissance, la grandeur et la bonté de Dieu. La création de l'homme pourra être le sujet d'une autre leçon.

Enfin, répond M. Aubin à la 4^{me} question, l'enseignement de l'histoire doit être le même pour les garçons que pour les filles, et pourquoi pas ? M. Aubin apporte ici d'excellentes raisons. En effet, la femme qui sait l'histoire de son pays saura inculquer dans le cœur de ses enfants l'amour de sa patrie et son histoire.

A M. Aubin succède M. Bergeron.

Ce dernier, comme son prédécesseur, soutient qu'on doit enseigner l'histoire aux enfants dès que ceux-ci se présentent à l'école.

Il donne pour raisons que la connaissance de l'histoire est utile à tout le monde. On doit donc s'empresser de l'enseigner de bonne heure aux enfants, afin qu'ils en sachent quelque chose avant de laisser l'école. D'un autre côté, l'expérience nous démontre que ce que nous apprenons, étant jeunes, nous le retenons facilement ; je me souviens, dit-il, lorsqu'on me dit pour la première fois que la terre est ronde et qu'elle tourne sur elle-même, comme la roue d'une voiture, je

fus si étonné d'apprendre cela que je ne l'oubliai pas de sitôt.

Dans l'enseignement de l'histoire, continue-t-il, il y a une infinité de faits qui piquent autant, sinon plus, la curiosité de l'enfant et qui éveillent son attention. Eh bien, enseignons-la-lui avant qu'il soit un peu âgé, avant que la passion du jeu s'empare de son intelligence, car celle-ci, devenant alors semblable à une terre infectée, refusera de féconder la semence que nous lui confierons.

M. Bergeron croit qu'une demi-heure, tous les deux jours, consacrée à l'enseignement de l'histoire suffirait amplement pour enseigner l'histoire d'une manière utile aux élèves et profitable pour eux.

Un soir, le professeur préparerait sa leçon d'histoire qu'il donnerait à ses élèves le lendemain.

Quant à la manière d'enseigner l'histoire, M. Bergeron dit en substance ce qui suit :

Il considère d'abord l'enseignement de l'histoire sainte comme le complément de celui du catéchisme.

Ainsi, aux questions : Qu'est-ce que Dieu ? les anges ? l'homme ? le péché ? le péché originel ? l'orgueil ? l'envie ? la désobéissance ? etc., etc., le maître pourra compléter la réponse du catéchisme en rappelant à ses élèves certains faits de l'histoire sainte, Ainsi, le récit de la création du monde expliquera la puissance de Dieu, la chute des mauvais anges et celle de nos premiers parents feront comprendre aux enfants ce qu'est l'orgueil, la désobéissance, l'ingratitude ; le meurtre de Caïn leur dira ce que peut l'envie, escortée de haines et de jalousies, etc.

Ainsi enseignée, l'histoire sainte sera agréable et palpable aux enfants, qui comprendront mieux leur catéchisme dont les sublimes leçons, appuyées sur de tels faits,

resteront pour toujours gravées et dans leur esprit, et dans leur cœur.

Passant à l'histoire du Canada, M. Bergeron s'exprime à peu près comme suit :

Quand on a à enseigner l'histoire d'un pays, il faut faire connaître aux élèves ce pays. Et, pour ce qui regarde le Canada, il faut leur dire que ce pays, qui fait aujourd'hui, non seulement notre admiration mais aussi celle de tous ceux qui le connaissent, n'a pas toujours été ce qu'il est actuellement, mais qu'il a eu son enfance comme nous avons eu la nôtre, et qu'il a grandi, qu'il s'est développé, puisant sa force et sa grandeur dans sa lutte héroïque de tous les jours contre les périls et les dangers que lui suscitait sans cesse l'indien cruel et plein d'astuce ; contre l'ambition des colons de la Nouvelle-Angleterre, contre les difficultés et les embarras de toutes sortes qu'ils ne manquaient pas de soulever contre les colons de la Nouvelle-France ; contre enfin la mauvaise volonté de ces nouveaux maîtres du pays auxquels, en un jour de deuil pour nous, le lâche Louis XV nous abandonnait et cédait à l'Angleterre notre beau pays le Canada.

M. Bergeron ajoute qu'il sera bon d'user de cartes géographiques du Canada et de la France, de cette France d'où sont venus nos ancêtres, indiquant aux élèves la route que nos aïeux ont suivie pour arriver dans notre pays.

M. Bergeron veut aussi que cet enseignement soit le même pour les garçons que pour les filles.

Il serait à souhaiter, dit-il, que nos femmes en général s'adonnaient plutôt à la lecture de l'histoire qu'à celle du roman ou du feuilleton, lecture plutôt propre à ramollir l'intelligence qu'à la nourrir.

Aussi quelle est dans la famille, la personne la plus particulièrement préparée

sée à l'éducation des enfants, sinon la femme ?

Comment pourra-t-elle inculquer dans l'âme de ses enfants l'amour de Dieu et de la patrie, si elle ignore l'histoire ? Comment pourra-t-elle au moment du danger leur dire : allez et faites comme ont fait nos pères. Comme eux ne souffrez jamais l'insulte. Comme eux soyez fiers, vaillants, courageux et vertueux et sachez sans crainte et sans faiblesse défendre ce que vous avez de plus cher, le foyer, la patrie.

Après ces deux discours si remarquables et pour le fond et pour la forme, nous pensons espérer que l'enseignement de l'histoire recevra une plus grande attention que par le passé de la part de ceux qui s'y livrent.

M. J.-O. Cassegrain nous donne ensuite une analyse littéraire aussi savante qu'intéressante d'une fable de Lafontaine intitulée : *La Grenouille et le Rat*. Cette leçon de littérature a beaucoup intéressé l'auditoire. Aussi les membres de cette association, pour la plupart ses anciens élèves, étaient heureux d'entendre leur dévoué professeur d'autrefois, leur exposer dans un style si parfait et avec tant de brio, les beautés de l'une des plus belles œuvres du grand fabuliste, son auteur favori.

M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie M. Cassegrain du travail sérieux qu'il vient de lire. De ce travail, dit-il, il ressort trois leçons au lieu d'une. Une leçon d'analyse littéraire, une leçon de littérature, et une leçon de lecture expressive. M. le président développe ces trois points et félicite vivement M. Cassegrain.

Vint ensuite la conférence de M. G. Robillard sur l'enseignement primaire à la campagne et suggère différentes ré-

formes qui auraient certainement leur utilité dans l'enseignement (1).

M. le Président remercie M. Robillard et l'invite à revenir sur certaines questions que le conférencier n'a peut-être pu développer davantage dans cette conférence.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,

Secrétaire.

(1) Cette conférence de M. Robillard a été publiée dans le *Nord* de St-Jérôme (voir le *Nord* de juin 1892.)

Pédagogie et Enseignement.

QUESTIONS SUR LA GÉOGRAPHIE ET LA COSMOGRAPHIE (2)

Que représente cette sphère (la sphère terrestre)? — A quoi la reconnaissez-vous? — Montrez un pays. — Quelle est sa longitude; sa latitude? Comment l'avez-vous pu calculer? (Par l'évaluation de la distance qui sépare les parallèles tracés sur la sphère.) Définissez ces deux expressions. — Quelle est l'unité de mesure dans le calcul des longitudes et des latitudes? (Le degré.) Ces distances indiquent-elles une longueur en ligne droite? Pourquoi? — Faites l'analyse des cercles que vous voyez tracés à la surface de la sphère. Comment sont-ils figurés sur cette carte? Suivez du doigt un parallèle sur la carte. Y a-t-il différence de latitude pour les pays que vous avez montrés? — A quoi servent les tropiques? les cercles polaires? — Quelle est leur situation sur le globe? Qu'est-ce qui a déterminé cette position? — Suivez du doigt un parallèle, un méridien, l'écliptique, etc. et dites quels sont les pays que vous

(2) L'élève doit avoir sous les yeux les objets nécessaires: Cartes — Sphère terrestre — Géocycle — Boussole.

rencontrez, les mers, les zones que vous traversez. — Rendez-vous directement à New-York, à l'île de Madagascar et dites quels sont les continents, les mers que vous traversez. — Quelle est la direction suivie ? Quelles sont les quatre directions principales ? — Comment pourriez-vous retrouver le nord à midi ? la nuit ? — Montrez le nord en vous servant de cette boussole.

Quelle est la forme de la terre ? — Donnez-en quelques preuves. — Quels sont les mouvements de la terre qui vous ont été enseignés ? — Faites exécuter à la sphère une de ses rotations ? — Dans quel sens l'avez-vous fait tourner ? — Prouvez qu'elle tourne de l'ouest à l'est. Quel est l'effet le plus apparent de cette rotation ? En combien de temps s'exécute-elle ? Que produit la révolution annuelle ? — Quelle est la position de l'axe par rapport au plan de l'écliptique ? Voyez si la sphère est bien placée.

Dans cet instrument (géocyclique), cette bougie représente le soleil ; que figurent les deux sphères ? — Qu'est-ce que la lune ? Est-ce une planète ? — Quels sont donc les mouvements qu'elle exécute ? Pourquoi dites-vous qu'elle tourne autour du soleil ?

Comment se fait-il que la lune nous paraisse aussi volumineuse que le soleil ?

Placez les trois astres de façon à ce qu'ils soient dans leur position respective lors du premier quartier, de la nouvelle lune, etc. — Comment se fait-il que nous ne voyons pas constamment la moitié de la lune tournée vers la terre ?

Qu'appellez-vous éclipse ? — Disposez les sphères de façon à produire une éclipse de soleil. Quel genre d'éclipse y aura-t-il pour les habitants situés le long du méridien, d'un pôle à l'autre ? D'où provient l'expression : éclipse annulaire. — Pourquoi n'y a-t-il pas éclipse de lune et de soleil à chaque pleine lune ou nouvelle lune ?

Connaissez-vous d'autres astres que le soleil la terre et la lune ?

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I.—SUR LA LECTURE.

Si l'homme d'un âge mûr peut se livrer sans grand danger à une lecture trop variée et poussée à l'excès, elle est toujours funeste pour le jeune homme ; elle le rend incapable de tout intérêt vif et durable, et détruit en lui jusqu'au germe de toute perfectibilité. Entraîné par cette passion, il ne recherche que ce qui est nouveau. Il en est de la lecture comme de la société des hommes, il n'y a profit véritable pour le cœur et l'esprit que dans le cœur et l'intimité des âmes nobles et éclairées ; se livrer sans choix et sans discernement à tout le monde et changer sans cesse d'amis, ce n'est qu'une vaine et dangereuse dissipation. (Heeren)

II.—LE CARABE DORÉ.

Le jardinier compte d'autres amis que les petits oiseaux. Le carabe doré lui rend les plus grands services. Cet insecte, de trois centimètres de long, aux élytres vert et or, à l'abdomen noir, et aux pattes brun-rouge, court dans nos jardins et nos prairies, et fait un ravage étonnant parmi la vermine, car il attaque, avec ses vigoureuses mâchoires, non seulement les autres insectes, mais aussi les limaçons, les vers, les perce-oreilles et les mille-pieds. Quand il ne suffit pas seul pour vaincre, il trouve, pour l'aider, des camarades qui se rassemblent promptement. Il est, en outre, le plus terrible ennemi du hanneton. Au lieu donc de tuer les carabes, le jardinier doit les prendre sous sa protection.

(Genonceau et Valère.)

III.—NOS DEVOIRS ENVERS LES ANIMAUX.

L'homme a le droit de se défendre de
animaux dangereux ou nuisibles.

règne sur la création et emploie à son usage le monde animal ; mais il n'a pas le droit d'user de cruauté envers les bêtes.

Maltraiter les animaux domestiques, les frapper, les blesser par impatience, par légèreté, par dureté d'âme, prendre plaisir à faire souffrir un être vivant, c'est se dégrader soi-même et s'habituer à la cruauté dont la seule pensée doit nous faire horreur.

Le charretier qui roue de coups le pauvre cheval accablé d'un lourd fardeau ; le boucher qui torture par avance les bêtes auxquelles il va donner la mort ; l'enfant qui martyrise les chiens, les chats, les oiseaux, les hannetons, les mouches, qui met sa joie au spectacle de la douleur, commettent des actes répréhensibles, manquent à leurs devoirs d'êtres humains, font preuve de brutalité, de méchanceté, tout au moins d'une irréflexion qui trahit un cœur sec. (Jules Steeg.)

IV.—MES SOUVENIRS D'ENFANCE.

Mon éducation offrait plus d'un contraste. Cette petite personne qui paraissait le dimanche à l'église et à la promenade, dans un costume qu'on aurait pu croire sortir d'un équipage, allait fort bien aussi, dans la semaine, en petit fourreau de toile, au marché avec sa mère ; elle descendait même seule pour acheter, à quelques pas de la maison, du persil ou de la salade, que la ménagère avait oubliés. Cela ne me plaisait guère ; mais je n'en témoignais rien et j'avais l'art de m'acquitter de ma commission de manière à y trouver de l'agrément. J'y mettais une si grande politesse que la fruitière se faisait un plaisir de me servir d'abord et que les premiers arrivés le trouvaient bon. Cette enfant qui lisait des ouvrages sérieux, qui maniait le crayon, était souvent appelée à la cuisine pour y faire une omelette, éplucher des herbes et écumer le pot. Ce mélange d'études

graves et de soins domestiques m'a rendue propre à tout ; il semblait prévenir les vicissitudes de la fortune et m'a aidée à les supporter. (Mme Roland.)

V.—SENTIMENTS D'UN PROTESTANT SUR LA CONFESSION.

La vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements. Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, parce que ce tribunal, le plus redoutable de tous les tribunaux, s'empare de la conscience des hommes et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal. Or, ce tribunal appartient exclusivement aux catholiques romains. Il est impossible d'établir le tribunal de la pénitence sans la croyance réelle, principale base de la foi catholique romaine, parce que, dans cette croyance, le sacrement de la communion perd sa valeur et sa considération. Les protestants approchent de la sainte Table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif de Jésus-Christ. Les catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même de leur Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal de la pénitence cessa avec elle, la confession devint inutile, comme partout où cette croyance existe, la confession devient nécessaire ; et ce tribunal qui se trouve nécessairement établi avec elle, rend indispensable l'exercice de la vertu, de la morale. Donc, comme je l'ai déjà dit, il est impossible de former un système de gouvernement quelconque qui puisse être permanent et avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique romaine. Voilà la solution de la question la plus importante, après celle de l'immortalité de l'âme, qui puisse être présentée aux hommes :

Quel est le meilleur des gouvernements ? Et plus on l'étudiera, plus on verra que cette croyance à la présence réelle s'étend non seulement sur tous les gouvernements, mais sur toutes considérations humaines ; qu'elle est comme le diapason ; et qu'elle est, par rapport au monde moral, ce qu'est le soleil par rapport au monde physique : *Illuminatio omnes homines.* (Lord Fitz-William, *Lettres d'Atticus.*)

PHRASES À CORRIGER.

1. Ceux-là (les savants) au moins travaillent et étudient ; courbés tout le jour sur de volumineux in-folios, ils y cherchent l'or amassé par les philosophes anciens ou modernes.

2. Les rentiers encore à New-York et les boutiquiers de Broadway, en rupture de comptoir, s'étaient donnés rendez-vous au Musée.

3. Maintenant, chaque fois que tinte la cloche qui appelle les chrétiens à la messe de minuit, mes souvenirs se reportent à quelques trente-cinq ans en arrière, dans cette pauvre petite église bretonne.

4. Les communications télégraphiques ont été interrompues en maints endroits et quand elles seront rétablies il est à craindre que nous aurons encore de nombreux désastres à enregistrer.

5. Il (le père François) devait quelques temps après revenir à la tête de la nouvelle fondation des membres de son œuvre à la Longue-Pointe.

6. D'autres enfin moins éloignés de la vérité, ont fait courir le bruit qu'on les envoyait (les timbres-poste) aux Missionnaires qui en tiraient parti de diverses façons, notamment en les cédant à des prix élevés aux chefs des tribus et aux familles demie-civilisées des contrées qu'ils évangélisent.

7. La défaillance ou la syncope, caractérisées par une suspension plus ou moins complète de la circulation, de la

respiration, du sentiment et du mouvement, semble être produite par une anémie cérébrale ; aussi l'indication principale est-elle de favoriser l'afflux du sang vers le cerveau par une position horizontale.

8. Le jour de Noël de cette même année (1885), on célébrait la messe pour la première fois dans une grande église en pierre construite à quelques cent pas de l'humble monument élevé par le jésuite Coquart (la vieille chapelle de Tadoussac terminée en 1750).

9. La carrière des premiers évêques ne fut pas longue ; ils se sont succédés rapidement.

10. Mais depuis qu'on a commencé l'aménagement intérieur, le revêtement de ces immenses blocs de maçonnerie qui forment les piliers de la voûte et des chapelles latérales, la construction du jubé de l'orgue, on n'a plus été à même d'apprécier l'avancement des travaux.

11. Tu parlais de la campagne : papa n'a pu y rester qu'une semaine, quoi qu'il aurait voulu être avec nous plus longtemps.

12. Des pareilles théories, ainsi exposées sans les réserves voulues sont parfois prises au sérieux et exploitées sans discrétion pour les besoins du moment.

CORRECTIONS.

1. courbés tout le jour sur de volumineux *in-folio*, ils y cherchent l'or amassé par les philosophes anciens ou les modernes.

2. s'étaient donné rendez-vous au Musée.

3. mes souvenirs se reportent à *quelque* trente-cinq ans en arrière,

4. Les communications télégraphiques ont été interrompues en maints endroits, et, quand elles seront rétablies, il est à craindre que nous n'ayons encore de nombreux désastres à enregistrer.

5. Il devait, *quelque* temps après, ...

6. D'autres enfin, moins éloignés de la vérité, ont fait courir le bruit qu'on les envoyait aux missionnaires, qui en tiraient parti de diverses façons, notamment en les cédant, à des prix élevés, aux chefs de tribus et aux familles demi-civilisées des contrées qu'ils évangélistent.

7. La défaillance ou syncope, caractérisée.....

8., construite à quelque cent pas...

9. ils se sont succédé rapidement.

10. le revêtement de ces immenses blocs....

11. quoiqu'il eût voulu....

12. De pereilles théories, ainsi exposées sans les réserves voulues.

EXERCICES DE CALCUL.

I. On donne une gratification de \$1,350 pour 108 employés. Quelle est la part de chacun ?

Réponse : \$12,50.

Solution :

Chacun des employés reçoit $\frac{\$1,350}{108} = \$12,50$.

II. Pour \$75 de bénéfice, il faut que je vende une marchandise \$325,25. Si je ne la vends que \$298,50, quel sera mon bénéfice ?

Réponse : \$48,25.

Solution :

La marchandise coûte \$325,25 - \$75 = \$250,25.

Le bénéfice demandé = \$298,50 - \$250,25 = \$48,25.

III. Quel est le contour d'une prairie ayant 250 verges de long et 140 verges de large ?

Réponse : 780 vgs.

Solution :

La longueur des deux grands côtés = $250 \times 2 = 500$

La longueur des deux petits côtés = $140 \times 2 = 280$

Le contour = 780 vgs

IV. Un jardin carré a 120 verges de contour : quelle en est la surface ?

Réponse : 900 vgs.

Solution :

La longueur de l'un des côtés du jardin = $\frac{120}{4} = 30$ vgs

La surface du jardin = $30 \times 30 = 900$ vgs

V. Dites ce que coûtera la peinture des murs d'un salon ayant 5 vgs de long, 4 vgs de large et 4 vgs de haut, à raison de 40 centins la verge carrée.

Réponse : \$28,80.

Solution :

La surface des deux grands murs = $5 \times 4 \times 2 = 40$ vgs

La surface des deux petits murs = $4 \times 4 \times 2 = 32$ vgs

La surface des 4 murs = 72 vgs

La peinture du salon coûtera $40 \times 72 = \$28,80$.

VI. Une marchandise a été achetée \$748,50, et en la revendant, on a gagné le tiers du prix d'achat. Combien l'a-t-on vendue ?

Réponse : \$998.

Solution :

La marchandise a été revendue $\$748,50 + \frac{748,50}{3} = \$748,50 + 249,50 = \$998,00$.

VII. Une marchandise achète 15 douzaines de pêches à 1 fr. 26 la douzaine. On lui donne en sus 1 pêche par chaque douzaine. Après en avoir offert gratuitement 10 à des personnes

malades, elle vend le reste 0 fr. 15 la pièce. Quel est son bénéfice ?

Réponse : 9 fr. 75.

Solution :

Nombre de pêches que possède la marchande = $(15 \times 12) + 15 = 195$.

Nombre de pêches qui lui restent après son offrande = $195 - 10 = 185$.

Les pêches coutent 1 fr. $20 \times 15 =$ fr. 18,00.

La vente des pêches produit fr. $0,15 \times 185 =$ fr. 27,75.

Le bénéfice réalisé = fr. $27,85 -$ fr. 18,00 = fr. 9, 75.

VIII. Partagez \$720 proportionnellement aux nombres 2, 3, 5.

Réponse : \$144, \$216, \$360.

Solution :

La 1re part = $\frac{720}{7} \times 2 = 72 \times 2 =$ \$144.

La 2d " = $\frac{720}{7} \times 3 = 72 \times 3 =$ \$216.

La 3e " = $\frac{720}{7} \times 5 = 72 \times 5 =$ \$360.

IX. Un ouvrier a gagné \$105 en 35 jours : combien lui faudra-t-il de jours pour gagner \$147 ?

Réponse : 49 jours.

Solution :

L'ouvrier gagne par jour $\frac{105}{35} =$ \$3 ;
Il lui faudra, pour gagner \$147, $\frac{147}{3} =$ 49 jours.

X. Calculez la valeur d'un terrain qu'on loue \$400, si on calcule l'intérêt à 4 o/o.

Réponse : \$10,000.

Solution :

La valeur du terrain = $\frac{400 \times 100}{4} =$ $100 \times 100 =$ \$10,000.

XI. Les $\frac{3}{7}$ d'un capital étant placés à 6 o/o rapportent annuellement \$69

de plus que le reste placé à 4 o/o. Quel est ce capital ?

Réponse : \$24,150.

Solution :

Pour rendre le calcul plus facile, représentons par x le capital demandé. L'intérêt du 1er placement égalera

$$\frac{3 \times x \times 6}{100} = \frac{18x}{100}, \text{ et l'intérêt du 2e}$$

placement sera de $\frac{4x \times 4}{100} =$

$\frac{16x}{100}$. Mais, d'après les donnés du problème, la différence entre ces deux intérêts = \$69 ; de là l'équation

$$\frac{18x - 16x}{100} = 69,$$

ou $2x = 48300 :$

d'où $x = \frac{48300}{2} =$ \$24,150.

XII. Quel est le capital qui, augmenté de ses intérêts à $4\frac{1}{2}$ o/o, a pris, au bout de 8 mois, une valeur de \$2,538,50 ?

Réponse : \$2464,56.

Solution :

Représentons par x piastres le capital cherché ; l'intérêt de ce capital sera $\frac{3x}{100}$ ($4\frac{1}{2}$ p.c. par an = 3 p.c. pour 8 mois.

D'après les données du problème,

$$x + \frac{3x}{100} = 2538,50,$$

$$\text{ou } 100x + 3x = 253850,$$

$$103x = 253850 :$$

d'où $x = \frac{253850}{103} =$ \$2464,56.

Lecture pour tous.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE.

LES EXPLOSIFS MODERNES.

La poudre noire, notre bonne vieille poudre à canon, la poudre, attribuée bien à tort à Berthold Schwartz, a vécu. Les disciples de Nemrod, l'utiliseront encore un peu, pendant quelques an-

nées, et ce sera tout. Il ne lui restera même pas l'honneur d'alimenter les Floberts des fêtes foraines, attendu qu'elle en est déjà exclue.

C'est que, depuis quelque temps, la science des explosifs a fait un pas gigantesque en avant. Cette impulsion progressive ne date pas d'hier, elle a son origine dans la nécessité où se trouva la France, sous la Révolution, de chercher des ingrédients chimiques pouvant remplacer le *salpêtre* dans la poudre noire, salpêtre que son isolement en Europe ne lui permettait plus de se procurer en assez grande quantité. Alors, Berthollet et d'autres encore, songèrent au *chlorate de potasse*, plus énergique que le salpêtre, trop énergique même, témoin la catastrophe d'Essonnes (octobre 1788), qui fit abandonner son emploi pour la poudre de guerre. Plus tard, on trouva le *fulmi-coton* qui devait briser les canons chinois à Fou-tchéou ; plus tard encore, Sobrero (1847) trouva la *nitro-glycérine*, que Nobel, en 1867, transforma en *dynamite*, laquelle fait parler d'elle beaucoup plus qu'il ne conviendrait. Le fulmi-coton prépara la découverte de la *pyroxyline*, comme la dynamite, amena celle de la *panclastite*, qui possède déjà, à son actif, la terrible explosion du Larmon (1876). De nos jours, on a vu apparaître la *mélinite*, explosif français duquel on attend beaucoup, la *roburite*, chez les Allemands l'*Uthofite* chez les Américains, la *poudre Vieille*, adoptée pour le fusil Lebel, la *poudre Nobel*, la *gélatine explosive*, etc., sans parler du *picrate de potasse*, dont le quartier de la Sorbonne gardera le souvenir, et des nombreux *fulminates* employés depuis longtemps au chargement des capsules et amorces à percussion, et de plus en plus perfectionnés.

Il n'entre point dans mon intention de développer l'étude de toutes ces compositions, dans les limites de cet article ; je me bornerai à exposer les principes généraux des explosifs, et je montrerai ensuite en quoi les explo-

sifs modernes constituent un progrès sur les explosifs anciens, progrès... scientifique.

Les combinaisons chimiques sont *exothermiques* ou *endothermiques*, c'est-à-dire qu'elles se produisent avec *dégagement* ou *absorption* de chaleur. Ces dernières ont lieu entre des corps n'ayant que peu ou pas d'affinité entre eux, et par suite, ne se combinant que d'une manière indirecte ou à l'état naissant, et toujours à la condition qu'on fournisse de la chaleur n'importe comment ; cette chaleur reste comme emprisonnée dans le corps qui résulte de la combinaison. Ce corps-là peut donc être regardé comme un réservoir de chaleur latente, à l'état *potentiel*. De plus, comme on doit s'y attendre, ces composés formés ainsi entre des corps peu portés à s'unir ne sont pas stables ; la combinaison n'est pas solide, elle tend sans cesse à se détruire, un rien pour l'y aider. On conçoit que si le composé vient à voir se détruire l'équilibre fragile de ses molécules, toute la chaleur emmagasinée là-dedans se manifeste immédiatement à l'état *actif*, c'est-à-dire par une élévation de la température d'abord, puis par la dilatation des corps dont elle se dégage, puis enfin par la dissociation, ou le changement d'état de ces mêmes corps : passage de l'état solide à l'état liquide, et de l'état liquide à l'état gazeux, le tout s'accomplissant brusquement, comme il arriverait à un édifice dont la base manquerait tout à coup, et qui, par suite, s'écroulerait immédiatement et en une seule fois.

C'est précisément cette *décombinaison* d'un composé endothermique, accompagnée de tous les phénomènes accessoires dont je viens de parler, qui constitue, par définition, une *explosion*. J'ajouterai que, quelquefois, pour tirer parti de l'énorme élévation de température produite, et de l'incandescence qui en résulte pour quelques corps, on ajoute au composé, par voie de mélange,

un ou plusieurs combustibles de premier ordre, qui s'enflammant, ajoutent à l'effet de l'explosion proprement dite. J'ajouterai encore que, aux effets mécaniques de l'explosion elle-même, viennent s'ajouter ceux du déplacement brusque de l'air violemment ébranlé, qui s'éloigne d'abord du lieu de l'explosion, pour y revenir ensuite combler le vide causé et produire le bruit connu sous le nom de *détonation*, que lui seul suffit à produire dans bien des cas. Et je ne parle pas des effets mécaniques que produisent les débris de l'enveloppe de l'explosif, tels que les dégâts occasionnés par les éclats d'obus.

Tels sont les principes ou faits généraux, comme on voudra les appeler, sur lesquels est fondé l'emploi des explosifs. Voyons d'abord comment ils étaient appliqués dans la vieille poudre noire, et notons en passant qu'ils n'y étaient appliqués que d'une façon empirique, puisque cette poudre date de plusieurs siècles, et que la science des explosifs ne date que de quelques années.

La poudre noire était formée d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. Le salpêtre était l'agent proprement explosif ; c'est de l'azotate de potasse, dont l'acide azotique résulte de la combinaison de l'oxygène et de l'azote, deux corps ayant peu d'affinité entre eux ; cet acide est endothermique, peu stable, par conséquent ; si l'on vient à provoquer sa décomposition, il restitue brusquement la chaleur qu'il avait absorbée en se formant (600 microcalories, c'est-à-dire, 600 fois la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau de *un degré centigrade*). De plus, en se décomposant, il met en liberté de l'oxygène qui peut être utilisé immédiatement pour brûler un combustible quelconque qui serait mêlé au salpêtre. Le soufre et le charbon sont précisément le combustible ajouté pour utiliser l'oxygène mis en liberté, et obtenir des effets

explosifs plus grands en augmentant la température par toute la chaleur dégagée par leur combustion (12,900 microcalories pour le charbon, pour donner de l'oxyde de carbone, et 47,000 pour donner de l'acide carbonique ; 45,900 microcalories pour le soufre, pour donner de l'acide sulfurique). La déflagration de ce mélange n'a lieu qu'à la température d'environ 300°, et par inflammation directe. Il se produit du sulfate et du carbonate de potasse, de l'oxyde de carbone et de l'azote, ces deux derniers gazeux. Le volume de gaz produit, ramené à 0° et à la pression barométrique normale, égal 300 fois le volume de poudre employée, et, grâce à la température développée (1100° environ), devient à peu près 1,500 fois ce même volume de poudre. Il est à remarquer que si les gaz ne sont pas emprisonnés, la poudre fuse simplement au lieu de détoner, ce qui prouve que, si la décomposition du salpêtre est instantanée, la combustion du charbon et du salpêtre ne l'est pas.

On a cherché à augmenter la rapidité de la déflagration de la poudre noire, ce qui est indispensable lorsqu'on veut lui faire produire des effets brisants, comme dans les charges d'obus ou de trous de mine. On y parvient en moulant la poudre fine en grains ronds ou prismatiques : on a eu ainsi la *poudre en grains* et la *poudre prismatique*. L'inflammation est plus rapide, parce que la flamme peut passer entre les grains, et gagner plus rapidement la masse.

Les inconvénients de la poudre noire sont les suivants : la chaleur dégagée par l'agent explosif est trop peu de chose par rapport à celle dégagée par la combustion des corps auxiliaires (600 microcalories contre près de 100,000) ; il en résulte que si ces corps auxiliaires ne sont pas dans un état parfait ou si le mélange n'est pas bien fait, la poudre ne vaut rien ; mais cet inconvénient est le moindre de tous. Il reste un résidu solide de carbonate et de

sulfate de potasse qui encrasse les armes, et produit une fumée épaisse. Il n'y a pas que des gaz produits, ce qui est autant de perdu pour la violence de l'explosion. Si la poudre vient à être mouillée, le salpêtre se dissout, et il n'y a plus de poudre. Par sa nature même de mélange, la déflagration ne peut être instantanée, s'il en est besoin.

On a cherché à faire disparaître, ou tout au moins à atténuer ces inconvénients, en variant les proportions du mélange, en augmentant notamment la quantité de salpêtre, en employant du charbon roux (*poudre chocolat*), ou de la paille calcinée, ce qui donnait de la vapeur d'eau, c'est-à-dire, un supplément gazeux. Mais quoi que l'on ait fait, on n'a pu parvenir à constituer un explosif parfait, bien loin de là. C'est alors que l'on a cherché à utiliser l'endothermie de l'acide azotique d'une autre manière, ou à se procurer d'autres corps plus endothermiques que lui. Le hasard, comme toujours, a fait beaucoup pour faciliter ces recherches.

Voyons d'abord les autres emplois de l'acide azotique. En faisant agir ce corps sur de la *cellulose* : coton, papier, copeau, etc., on obtient des éthers dans lesquels la cellulose joue le rôle d'alcool. Ce sont les *nitrocelluloses*. Il en existe quatre : les deux premières, les moins nitrées, ne jouissent pas de propriétés susceptibles de nous intéresser ; mais il n'en est pas de même des deux plus nitrées, la troisième, appelée *nitro-cellulose soluble* parce qu'elle se dissout dans un mélange d'alcool et d'éther éthyliques pour donner le *collodion*, et la quatrième qui n'est autre que le *fulmi-coton*, si l'on a fait la préparation avec du coton, ou la *pyroxiline*, si on l'a faite avec des copeaux de bois. Le fulmi-coton est la plus parfaite de ces compositions au point de vue qui nous occupe, parce que le coton est de la cellulose presque pure, et surtout bien divisée. Ce que j'en dirai s'applique

donc aux autres ; il suffit d'en atténuer les effets par la pensée.

L'acide azotique entre tout d'une pièce dans le fulmi-coton, il y conserve donc ses propriétés oxydantes. Lorsque par une inflammation directe, ou par l'explosion d'une amorce, on décompose l'acide azotique par le fait même qu'on met le feu à la masse, il se produit une déflagration subite qui donne naissance à de l'acide carbonique, à de la vapeur d'eau, à de l'oxyde de carbone, à de l'hydrogène et à de l'azote. Comme on le voit, tous les produits obtenus sont gazeux ; le nombre de calories dégagées est énorme, parce qu'il n'y a que de l'hydrogène et du carbone à brûler ; la rapidité de la combustion est foudroyante. Tout se réunit donc pour produire des effets mécaniques puissants. Avec des cartouches de fulmi-coton comprimé, enflammées par des amorces de fulminate de mercure, on obtient des effets cinq fois plus forts que ceux que l'on obtiendrait avec le même poids de poudre noire. Ajoutons à cela qu'il n'y a aucune fumée, ni aucun résidu solide. C'est donc un excellent explosif ; mais on n'a pu l'utiliser que comme *brisant* : comme explosif de *jet*, il ne peut servir, car on n'a pas encore réussi à régler son inflammabilité.

En faisant agir le même acide azotique sur la *glycérine*, on obtient de même trois éthers, dans lesquels la glycérine joue le rôle d'alcool. Ce sont les *nitro-glycérines*. L'une d'elles, la plus nitrée est un des explosifs les plus violents qu'il y ait ; c'est la *nitroglycérine* proprement dite. Ce qui rend ce corps si explosif, c'est qu'il est doublement endothermique par son acide azotique d'abord, ensuite par la combinaison même qui s'est opérée entre la glycérine et l'acide, car il se dégage fort peu de chaleur au moment de l'opération (Berthollet). Aussi la chaleur dégagée par un choc même faible suffit pour la faire détoner. Elle est si peu stable qu'elle peut même détoner spontanément.

ment sans qu'on sache pourquoi. Il est impossible de la charroyer sans courir le risque de la voir faire explosion au moindre heurt du véhicule. Lorsqu'elle se décompose, il se produit une combustion, ce qui donne de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote et de l'oxygène libres. Tous ces corps sont gazeux : donc pas de fumée, pas de résidu solide, beaucoup de volume. Aussi ses effets sont-ils terribles. Mais son emploi est extrêmement dangereux ; on a trouvé le moyen de s'en servir en diminuant beaucoup les chances d'explosion ; ce moyen consiste à mélanger cette nitroglycérine qui est un liquide huileux avec une matière inerte qui la divise, et l'absorbe dans ses pores ; si la matière inerte est de la brique pilée ou du sable, le mélange effectué est de la *dynamite* ; si c'est de la paille hachée ou du bois déchiqueté, c'est de la *pencilastite* ; dans ce dernier cas, la matière ajoutée n'est plus tout à fait inerte, puisqu'elle est combustible, elle n'en rend que les effets plus surprenants. A cet état de mélange, la nitroglycérine est transportable, toujours moyennant certaines précautions ; elle peut être moulée en cartouches, conservée un certain temps, etc. Pour l'enflammer il faut un choc : on se sert généralement d'une amorce, la déflagration est instantanée : aussi n'est-ce qu'un explosif brisant, mais c'est probablement le plus puissant de tous ceux que l'on connaît actuellement.

Comme on le voit, c'est l'acide azotique qui est l'agent actif de la plupart des explosifs les plus connus. Mais tout autre corps endothermique peut le remplacer, au moins dans certaines conditions. Ainsi l'*acide chlorique*, encore plus endothermique que lui, puisqu'il absorbe 1200 microcalories pour se former, est beaucoup plus instable, et partant peut donner des explosifs plus puissants. C'est pour cela que l'on a cherché depuis longtemps à utiliser le *chlorate de potasse* en remplacement du

salpêtre ; mais les effets produits sont tellement énergiques qu'on y a renoncé pour les armes, et que l'on ne s'en sert guère que pour les mines, ou pour certains engins de guerre ; encore sont-ce là des usages rares, car il s'agit toujours de la poudre noire, et nous avons vu qu'elle présentait plus d'un inconvénient.

De même, l'*acide picrique*, qui, chauffée brusquement, détone. Ses sels sont presque tous explosifs ; signalons surtout le *picrate de potasse* et le *picrate d'ammoniaque*. Il est rare qu'on les emploie seuls : le premier se mélange au chlorate de potasse, et le second au salpêtre. Ils détonent par la chaleur ou par le choc. Le maniement est un peu moins dangereux que celui des nitroglycérines.

La poudre Nobel, ou *balistite*, adoptée par l'armée italienne, appartient à la catégorie de produits appelés par leur auteur *gélamines explosives*. Ce sont des mélanges de nitroglycérine, de nitrocellulose, de camphre et de benzol. Il résulte du malaxage de toutes ces matières une matière molle à chaud, semblable à la gélatine, malléable à une température peu élevée, que l'on réduit en feuilles minces, lesquels sont ensuite découpées en petits morceaux qui durcissent les grains de la poudre. Cette balistite ne donne pas de fumée, n'encrasse pas les armes, et n'est presque pas brisante, si bien qu'on peut l'employer comme explosifs de jet.

Les fulminates dont on se sert déjà depuis longtemps pour amorces, grâce à la propriété qu'ils ont de détoner par le choc, sont d'autres composés, peu stables, que la faible température développée par un choc suffit à décomposer avec dégagement de chaleur. Ce sont généralement des composés métalliques. Je signalerai, à titre d'exemple, le *fulminate d'argent* qui n'est autre chose qu'un *ammoniaque d'argent* obtenu en attaquant l'oxyde d'argent par précipitation par l'ammoniaque. La pou-

dre grisâtre qui en résulte, une fois sèche, détone par le frottement d'une barbe de plume. C'est dire qu'il y a là un explosif de premier ordre.

Quant aux explosifs adoptés par l'armée française dans ces derniers temps savoir : la *poudre Vieille* comme explosif de jet et la *mélinite* comme explosif brisant, nous ne pouvons savoir comment et de quelle manière ils sont composés, et c'est bien heureux. Tout ce que l'on sait, c'est que l'acide picrique entre dans la mélinite, et que l'aspect de la poudre Vieille tendrait à faire croire que c'est une nitrocellulose. On fonde un grand espoir sur ces deux produits, et l'on ne croit pas que les armées rivales puissent nous opposer des explosifs supérieurs ou même égaux, et cela sous tous les rapports.

Je terminerai sur cette constatation réconfortante, tout en regrettant, avec beaucoup de bons esprits, que nous en soyons réduits à chercher des ingrédients propres à faire le plus de victimes possibles en cas de guerre, et que la guerre soit l'incitateur de découvertes qui ne profitent à l'industrie que de seconde main. Si encore l'on n'avait pas à regretter l'emploi de ces explosifs meurtriers par l'armée du crime, et par cette autre armée, qui, pour faire prévaloir ses vues politiques et économiques, ne craint pas d'avoir recours à l'explosion pour remplacer le discours et à la bombe pour remplacer l'urne électorale.

J.-F. BOIS,

Professeur à l'École normale de Lyon.

LES DEUX VOISINS.

Deux hommes étaient voisins, et chacun d'eux avait une femme et plusieurs petits enfants, et son travail seul pour les faire vivre.

Et l'un de ces deux hommes s'inquiétait en lui-même, disant :—Si je meurs,

ou que je tombe malade, que deviendront ma femme et mes enfants ?

Et cette pensée ne le quittait plus, et elle rongea son cœur comme un ver ronge les fruits où il est caché.

Or, bien que la même pensée fût venue à l'autre père, il ne s'y était point arrêté ; car, disait-il, Dieu qui connaît toutes ses créatures, et qui veille sur elles, veillera aussi sur moi et sur ma femme et mes enfants.

Et celui-ci vivait tranquille, tandis que le premier ne goûtait pas un instant de repos ni de joie intérieurement.

Un jour qu'il travaillait aux champs, triste et abattu, à cause de sa crainte, il vit quelques oiseaux entrer dans un buisson, en sortir, et puis bientôt y revenir encore.

Et s'étant approché, il vit deux nids posés côte à côte, et dans chacun plusieurs petits nouvellement éclos et encore sans plumes.

Et quand il fut retourné à son travail, de temps en temps il levait les yeux, et regardait ces oiseaux qui allaient et revenaient, portant la nourriture à leurs petits.

Or, voilà qu'au moment où l'une des mères rentrait avec sa becquée, un vautour la saisit, l'enlève ; et la pauvre mère, se débattant vainement sous sa serre, jetait des cris perçants.

A cette vue l'homme qui travaillait sentit son âme plus troublée qu'auparavant : car, pensait-il, la mort de la mère, est la mort des enfants. Les miens n'ont que moi non plus, que deviendront-ils si je leur manque ?

Et tout le jour il fut sombre et triste, et la nuit il ne dormit pas.

Le lendemain, de retour aux champs, il se dit :—Je veux voir les petits de cette pauvre mère ; plusieurs sans doute ont déjà péri. Et il s'achemina vers le buisson.

Et regardant il vit les petits bien portants : pas un ne semblait avoir pâti.

Et ceci l'ayant étonné, il se cacha pour observer ce qui se passerait.

Et, après un peu de temps, il entendit un léger cri, et il aperçut la seconde mère rapportant en hâte la nourriture qu'elle avait recueillie, et elle la distribua à tous les petits indistinctement, et il y en eut pour tous, et les orphelins ne furent point délaissés dans leur misère.

Et le père qui s'était défté de la Providence raconta, le soir, à l'autre père ce qu'il avait vu.

Et celui-ci lui dit :—Pourquoi s'inquiéter ? Jamais Dieu n'abandonne les siens. Son amour a des secrets que nous ne connaissons point. Croyons, espérons, aimons et poursuivons notre route en paix.

Se je meurs avant vous, vous serez le père de mes enfants, si vous mourez avant moi, je serai le père des vôtres.

Et si l'un et l'autre nous mourons avant qu'ils soient en âge de pourvoir à leurs nécessités, ils auront pour père le Père qui est dans les cieus. (Lamennais.)

VARIÉTÉS.

La perte nette de l'exposition de Philadelphie, en 1876, a été de \$3,000,000, et celle de l'exposition de Paris en 1889, à peu près du double.

Pendant les cinquante dernières années, 9,000,000 d'habitants ont émigré de la mère-patrie. Sur ce nombre, à peine 10^o/₁₀₀ sont retournés en Angleterre.

Les Etats-Unis consomment annuellement 9 livres de café par tête. Cette consommation n'est dépassée que par deux pays : la Hollande et la Belgique.

Le premier monnayage qu'on peut appeler strictement américain, a été ordonné par la première compagnie de la Virginie en 1612, cinq ans seulement après la fondation de Jamestown. Cette monnaie a été frappée aux îles Somers, aujourd'hui les Bermudes.

Le canal impérial de la Chine est le plus long du monde et le plus important au point de vue du trafic. La longueur est de 2,100 milles ; il met en communication 41 villes situées sur ses bords. Il a été terminé en 1350, et sa construction a duré 600 ans.

Population du Canada.—Population actuelle du Canada, 5,777,838. Par âges : plus de vingt ans, 2,526,229 ; entre 9 et 20 ans, 2,061,814 ; au-dessous de 9 ans, 1,189,795. De la première catégorie, 80 pour cent peuvent lire ; de la deuxième, 90.3 ; de la troisième, 24.3. Des deux sexes, entre l'âge de 10 à 30 ans 99.5 pour cent peuvent lire, soit 88.8 pour cent parmi les jeunes gens et 0,17 parmi les jeunes filles.

D'après un bulletin du recensement qui vient d'être publié à Ottawa, voici quelle serait la superficie des diverses provinces du Canada :

Provinces	Milles carrés.
Colombie anglaise.....	383,000
Manitoba.....	64,646
Nouveau-Brunswick.....	28,100
Nouvelle-Ecosse.....	20,550
Ontario.....	219,650
Ile du Prince-Edouard.....	2,000
Québec.....	227,500
Les Territoires.....	2,371,481
	3,316,927

L'Agriculture au Manitoba. — Les progrès de l'agriculture au Manitoba sont remarquables. Un état comparatif entre les deux dernières années le fait voir :

Acres	1892	1893
Blés.....	375,990	1,003,640
Avoines.....	332,974	388,529
Orges.....	97,244	114,762
Pommes de terre..	10,003	12,387
Racines.....	17,498	20,919
En jachère.....	250,255	274,588
Labour d'automne..	455,717	470,410

Plus de 5,000 ouvriers des champs sont aujourd'hui à l'emploi des propriétaires de ces terrains, et l'on croit qu'il en faudra 2,000 de plus cette année pour faire les récoltes.

* * *

La Russie, d'après le dernier recensement, a une population de 100,000,000, et seulement 751 journaux. Cela fait un contraste avec les Etats-Unis, qui ont une population de 65,000,000 et comptent plus de 20,000 journaux. La Chine a 400,000,000 d'habitants et seulement 10 journaux quotidiens.

* * *

La ville de Londres. — Londres a des magasins ouverts le dimanche sur une longueur de 60 milles; elle a 1,420 temples et 12,000 écoles.

Dix mille maisons sont construites chaque année.

On compte 700,000 bâtisses pour abriter une population de 5,000,000 d'habitants.

D'après les dernières statistiques, plus de 300,000 familles gagnent moins de 3 chelins par jour.

Il y a 99 compagnies bancaires. La banque d'Angleterre émet pour £24,000,000 de billets par semaine.

Dix millions de lettres sont livrées à domicile chaque semaine à Londres par 4,000 facteurs qui parcourent tous ensemble une distance égale à deux fois la circonférence de la terre.

Si les 60,000 rues de Londres étaient placées les unes au bout des autres, cela ferait une voie allant de Londres à St-Petersbourg, en Russie. Cependant de nouvelles rues d'une longueur de 30 milles sont ajoutées chaque année à celles déjà en existence.

Une naissance a lieu à Londres à toutes les trois minutes et un décès à toutes les cinq minutes.

L'étendue de Londres est plus considérable que celle de New-York, Paris et Berlin réunis, une superficie qui peut être représentée par un cercle de 30 milles de diamètre.

Près de 1,000 enfants naissent chaque année dans les *workshops* de cette Babylone moderne. Il y a deux ans, on comptait 12,000 indigents incapables de travailler dans les institutions de charité de Londres.

Sur la Tamise, rivière qui traverse Londres, vit une population de 300,000 âmes et 22,000 personnes passent leurs nuits sur une partie de la rivière qui constitue le port.

Plus de 500,000 vagabonds n'ayant aucun asile et 24,000 mendiants vivent dans cette ville qui est la plus riche du monde, et chaque nuit 6,000 personnes dorment en plein air.

* * *

Chicago en abrégé. — Superficie, 180 milles carrés, 24 milles du nord au sud, et 4½ à 10½ de l'est à l'ouest; 35 lignes de chemin de fer; 396 milles de tramway; 1200 milles de fils électriques; 3290 acres en parcs publics; 64 acres en boulevards; 2,335 milles de rues; 56 ponts sur rivière; 29 viaducs; 37,000 lampes de rue; 41 milles de front sur la rivière; 21 milles sur le lac Michigan; 221 écoles publiques, fréquentées par 139,000 élèves; 28 postes de police; 1,900 hommes de police; 913 pompiers; 89 postes de feu; 1,370 employés de poste; population: 1,250,000.

BIBLIOGRAPHIE.

FÉNELON.—*Les aventures de Télémaque*, nouvelle édition ornée de vignettes, accompagnée d'extraits d'auteurs anciens se rapportant au texte avec notes, par M. R. PESSONNEAUX, agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV.

1 vol. in-18, Jésus, cartonné... 2 fr. 25

Relié toile..... 2 fr. 50

Armand Colin & Cie, éditeurs, rue de Mezières, 1, 3, 5, Paris.

L'auteur s'est attaché à rapprocher, chaque fois que l'occasion s'en présentait, le texte du Télémaque et les passages des auteurs anciens dont s'est inspiré Fénelon en ne laissant aucun fait historique, géographique ou mythologique sans l'accompagner d'un commentaire.

Une large part a été faite dans les notes à l'explication philologique et grammaticale.

LA FONTAINE.—*Fables*, classées par ordre de difficulté et annotées par LE MÊME.

1 vol. in-12, cartonné..... 1 fr. 50

Armand Colin & Cie, éditeurs, rue de Mezières, 1, 3, 5, Paris.

Chaque fable est précédée d'une notice et accompagnée de notes très nombreuses. Un index placé à la fin du volume permet de rétablir le classement des fables en 12 livres.

GAZIER (A), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. *Dictionnaire Français illustré*, Vocabulaire français, Agriculture, Science, Histoire, Géographie, Hygiène, Industrie, Législation, Vie pratique, 19 cartes, 700 gravures, dont 70 figures d'ensemble, 1000 articles encyclopédiques.

1 vol. in-12 de 800 pages, cartonné..... 2 fr. 60

Relié toile, tranches rouges. 3 fr. 30

Armand Colin & Cie, éditeurs, rue de Mezières, 1, 3, 5, Paris.

Le Dictionnaire de M. Gazier se recommande, entre autres qualités, par la justesse et la simplicité des définitions, toutes éclairées par des exemples choisis avec soin.

Les figures n'ont pas été épargnées, non plus que les cartes. Ces dernières suffiraient à composer un atlas complet. Quant aux gravures, on s'est attaché à donner des figures d'ensemble avec légendes présentant les termes techniques groupés méthodiquement.

Enfin, on a rangé sous la rubrique générale *Encyclopédie*, un certain nombre d'indications utiles et qui portent de préférence sur les choses de la vie pratique.

LOCKE, SA FIE ET SON ŒURVE, par M. Henri MARION. 1 vol. in-18, 2e édition—Félix Alcan, éditeur, boulevard Saint-Germain, 108, Paris.

Prix, 2 fr. 50.

On ne se figure pas généralement la place que tient Locke en Angleterre. Les Anglais le regardent, avec raison, comme une gloire nationale, et actuellement encore il est lu et cité journellement par les philosophes et par les éducateurs : les questions multiples qu'il a touchées étant presque toutes de celles qui, encore aujourd'hui, sont vivantes et nous passionnent. Même après Descartes, Bacon et Newton, dont il a subi l'influence, on trouve dans son *Discours de la méthode*, dans ses *Pensées sur l'éducation*, dans son *Essai sur l'entendement*, des vues originales et savantes dont on peut faire son profit.

C'est cette pensée qui a suggéré au savant professeur de la Sorbonne, M. Henri MARION, l'idée de consacrer, dans la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, un livre à Locke, sa Vie et son Œuvre : il aura contribué ainsi à étendre la réputation du célèbre philosophe anglais, et rendu service à la génération actuelle en le faisant connaître et apprécier du public français.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar.

Chaque numéro se vend séparément 10 cents.

Journal de l'Instruction publique,

115, rue St-François-Xavier,
Montréal.